Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216700633-20260416-4-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16.04.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Conseillers élus : 17
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Commune de Breitenbach
4, place de l'église
67220 Breitenbach
Tél.: 03 88 58 21 10
Fax 03 88 57 19 85
mairie@breitenbach.fr

Conseillers présents : Mme & MM. ALEXANDROFF Audrey, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, JERMANN Cindy, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, RIFF Nicolas, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme & M. BESSOT Bénédicte, KOENIG Olivier.

Invités : Mme et M. QUETELARD Fanny, ROTHENBURGER Pierre.

4) Forêt

4.1 Dispositif France Nation Verte

Le Maire présente la proposition de subvention de l'Etat pour le renouvellement des forêts dans le cadre du programme France Nation Verte, présentée par l'ONF.

Les sommes en jeu sont les suivantes :
(Les dépenses sont d'ores et déjà inscrites au budget primitif forestier 2026, il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires)

	Dépenses	Subvention	Reste à charge
Plantations + fournitures+ dégagements	26 160.70€ HT	26 160.70€	0€
Protections	31 200€ HT	17 801.89€	13 398.11€
Part ATDO (ONF)	14 024.80€ HT	6 208.93€	7 815.87€
TOTAL	71 385.50€ HT	50 171.52€	**21 213.98€**

Contexte : dans le volet renouvellement forestier de France Nation Verte, l'Etat s'engage à aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts.
La planification écologique France Nation Verte s'articule selon cinq axes de travail :

- Mieux prévenir les risques et lutter contre les incendies
- Adapter la forêt au changement climatique
- Gérer durablement les forêts
- Restaurer et préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les sols des forêts
- Structurer et développer la filière pour mieux valoriser les produits bois.

Ce dispositif doit permettre d'atteindre l'objectif fixé en octobre 2022 par le Président de la République de renouveler 10% de la forêt française et de planter 1 milliard d'arbres d'ici 2032.
Les aides de l'Etat sont destinées :

- Aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux maximum 100%.
- Aux peuplements vulnérables et/ou dépérissants aux effets du changement climatique : taux maximum 60%.
- Aux peuplements pauvres ou de conditions d'exploitation difficiles : taux maximum 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Délibération : afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France Nation Verte et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France Nation Verte pour reconstitution des parcelles forestières ;
- Désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus
- Approuve le montant des travaux et le plan de financement
- Sollicite une subvention de l'Etat autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement
- Autorise le Maire à signer tout document afférent
- Est informé de la nécessité de procéder à la modification de l'aménagement forestier en raison des plantations réalisées dans le cadre du dispositif France Nation Verte. La modification sera précisée après réception des travaux de plantation et soumise à délibération.

Le Maire,
Jean-Pierre PIELA,

MAIRIE DE BREITENBACH (Bas-Rhin)

Le secrétaire de séance,
Christophe BRUNTZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216700633-20260416-3-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16.04.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Conseillers élus : 17
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Commune de Breitenbach
4, place de l'église
67220 Breitenbach
Tél.: 03 88 58 21 10
Fax 03 88 57 19 85
mairie@breitenbach.fr

Conseillers présents : Mme & MM. ALEXANDROFF Audrey, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, JERMANN Cindy, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, RIFF Nicolas, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme & M. BESSOT Bénédicte, KOENIG Olivier.

Invités : Mme et M. QUETELARD Fanny, ROTHENBURGER Pierre.

3) Création des commissions

3.1 Participation des conseillers

Le Conseil valide les Commissions et leur composition :

Finances
PIELA Jean-Pierre
BRUNTZ Christophe
JERMANN Cindy
MAIRINE Frédérique
RIFF Nicolas

Agriculture et Forêt
PIELA Jean-Pierre
BRUNTZ Christophe
HALLER Sébastien
HEINRICH Claude
KOENIG Olivier
RIFF Nicolas
SCHNEIDER Emilie

Associations
HULNÉ Malou
BESSOT Bénédicte
METZ Monique
QUETELARD Fanny
ROTHENBURGER Pierre

Conseil élargi
HULNÉ Malou
PIELA Jean-Pierre
ROTHENBURGER Pierre
MAIRINE Frank
MAIRINE Frédérique

Manifestations
HULNÉ Malou
FAHRLAERNDER Charles
PIELA Jean-Pierre
BESSOT Bénédicte
HAAS Fernand
KOENIG Olivier
METZ Monique

Tourisme
HULNÉ Malou
PIELA Jean-Pierre
FAHRLAENDER Charles
BRUNTZ Christophe
MAIRINE Frédérique
RIFF Nicolas

Cimetière
FAHRLAENDER Charles
HULNÉ Malou
ALEXANDROFF Audrey
BESSOT Bénédicte
KOENIG Olivier
QUETELARD Fanny

Fleurissement et cadre de vie
FAHRLAENDER Charles
HULNÉ Malou
ALEXANDROFF Audrey
QUETELARD Fanny

Réseaux
FAHRLAENDER Charles
PIELA Jean-Pierre
HEINRICH Claude
KOENIG Olivier

RIFF Nicolas

Ouvrages et patrimoine
FAHRLAENDER Charles
PIELA Jean-Pierre
HEINRICH Claude
RIFF Nicolas

Bâtiments-Urbanisme
CINDY Jermann
HEINRICH Claude
PIELA Jean-Pierre
FAHRLAENDER Charles
RIFF Nicolas

Conseil des jeunes
JERMANN Cindy
PIELA Jean-Pierre
Audrey
Fanny
Monique
Bénédicte

École et périscolaire
PIELA Jean-Pierre
JERMANN Cindy
HULNE Malou
BESSOT Bénédicte
METZ Monique

Communication
BRUNTZ Christophe
PIELA Jean-Pierre
HULNE Malou
JERMANN Cindy
MAIRINE Frédérique

Infrastructures ludiques et sportives
BRUNTZ Christophe
PIELA Jean-Pierre
JERMANN Cindy
BURGER Emilie
HALLER Sébastien
KOENIG Olivier
RIFF Nicolas

Personnel Communal
BRUNTZ Christophe
PIELA Jean-Pierre

Transition
BRUNTZ Christophe
PIELA Jean-Pierre
JERMANN Cindy
HULNÉ Malou
HEINRICH Claude
KOENIG Olivier
JERMANN Cindy

3.2 Ouverture des commissions et conseil des jeunes

La plupart des commissions seront ouvertes aux citoyens pour alimenter les réflexions (hors Finances, Personnel Communal, Ecole et Périscolaire).
Le prochain bulletin et la réunion publique du 4 mai permettront l'appel à candidatures et évoqueront la création d'un Conseil des Jeunes.

Le Maire,
Jean-Pierre PIELA,

MAIRIE DE BREITENBACH (Bas-Rhin)

Le secrétaire de séance,
Christophe BRUNTZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216700633-20260416-5-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16.04.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Conseillers élus : 17
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Commune de Breitenbach
4, place de l'église
67220 Breitenbach
Tél.: 03 88 58 21 10
Fax 03 88 57 19 85
mairie@breitenbach.fr

Conseillers présents : Mme & MM. ALEXANDROFF Audrey, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, JERMANN Cindy, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, RIFF Nicolas, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme & M. BESSOT Bénédicte, KOENIG Olivier.

Invités : Mme et M. QUETELARD Fanny, ROTHENBURGER Pierre.

5) Réseau Défense incendie

Le Poteau d'Incendie situé au niveau de la maison de M. FRERIG Henri, 22 Rue du Mont Sainte Odile, ne fonctionne plus depuis plusieurs mois.
Une intervention prévue par le service des routes de la CeA conduit à s'interroger sur son maintien ou non (coût de rénovation : environ 10 00€) ou l'enlèvement (Devis 3 850€HT du SDEA, concessionnaire du réseau).

Ce PI n'est pas utile car d'autres PI sont présents dans le secteur à distance règlementaire des habitations.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition d'enlèvement faite par le SDEA.

Le Maire,
Jean-Pierre PIELA,



Le secrétaire de séance,
Christophe BRUNTZ

